Légende

Zonage

- UAa
- UAb
- UBb
- UBa
- UCa
- UCb
- UCc1
- UCc2
- UCd
- UCe
- UIa
- UIb
- AU
- AUIb
- A
- A1
- N
- N1; N2; N3; N4; N5

- Alignement
- Zone non aedificandi de l'autoroute A15
- Zone non aedificandi en lien avec un espace boisé classé de plus de 100ha
- Axe d'écoulement permanent
- Axe d'écoulement temporaire lors d'orages
- Espace boisé classé
- Limite de ZAC
- Emplacements réservés
- Périmètre de 500 m autour des gares SNCF
- Limite de parcelle
- Bâti
- Limite de commune

Rappel : Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la vallée de l'Oise a été révisé et approuvé le 5 juillet 2007.
Il concerne le sud de la commune.
Il figure dans les annexes servitudes.

Commune de Cergy
*****
Plan Local d'Urbanisme
*****
Zonage
Règlement graphique
Planche n°1

Tableau des emplacements réservés

Emplacement réservé en application de l'article L.123-1-5 V du Code de l'Urbanisme

N°	Bénéficiaire	Type	Localisation	Parcelles concernées	Superficie
1	Etat	ER pour élargissement de voirie	A15	Parcelles partiellement concernées : Section ZC : 347 à 3249, 402, 403, 413, 416, 417, 440 à 442, 445, 450 à 455, 469, 470, 473, 476, 486, 487	46100 m²
2	Ville de Cergy	ER pour élargissement de voirie	Rue de Vaurréal	Parcelles partiellement concernées : Section AC : 377, 425, 747, 748, 754, 755, 770, 771 Section AD : 148, 177, 179, 180, 192, 313, 328, 329, 361, 390, 397, 398, 404, 421 Parcelles entièrement concernées : Section AD : 364, 391, 403, 405	3415 m²
3	Ville de Cergy	ER pour élargissement de voirie	Rue Saint Martin	Parcelles partiellement concernées : Section AK : 203, 205, 223, 736, 766, 835, 836	436 m²
4	Ville de Cergy	ER pour élargissement de voirie	Rue du Clos Brûloir	Parcelles partiellement concernées : Section BA : 283, 461	607 m²
5	Ville de Cergy	ER pour élargissement de voirie	Allée des Plantes	Parcelles partiellement concernées : Section BA : 197, 198, 200, 205, 234, 236 à 238, 240 à 242, 245, 246, 343, 378, 398, 436, 446, 447 Parcelles entièrement concernées : Section BA : 235, 243, 244, 389, 391, 399, 437	771 m²
6	Ville de Cergy	ER pour création d'un parking paysager	Rue Saint Martin	Parcelles partiellement concernées : Section AK : 203	323 m²

Emplacement réservé pour mixité sociale en application de l'article L.123-2b du Code de l'Urbanisme

N°	Type	Localisation	Parcelles concernées	Superficie
a	A l'intérieur du programme global de logements envisagé [1120 à 1200 maximum], 15 à 20% du nombre total de logements seront des logements locatifs sociaux au sens de l'article 55 de la loi SRU	Secteur des Marjoberts	Parcelles partiellement concernées : AW138, AW139 et AW142 Parcelles entièrement concernées : AW70, et AW143 à AW148	54065 m²

cergy
Mairie de Cergy
DADT
3 Place de l'Hotel de Ville
BP 48000 Cergy
95801 Cergy-Pontoise Cedex
Tel. 01 34 33 44 00

Réalisation:
Ville de Cergy - Espace Ville

Sources :
Ville de Cergy
DDT du Val d'Oise

Fond de plan:
Cadastre DGFIP 2014

PLU révisé
approuvé par délibération
du conseil municipal
en date du 17 décembre 2015

Plan n°1.2